



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES ET DE SERVICE

2026-11 Prestations de nettoyage et entretien du linge

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Mois d'établissement des prix (m0) : Juin 2026

**PROCEDURE
DEMATERIALISEE**

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE

Le présent accord cadre a pour objet les prestations de nettoyage et entretien du linge professionnel sur les 2 sites d'ONIRIS :

Site de la Chantrerie : Route de Gachet à Nantes

Site de la Géraudière : Rue de la Géraudière à Nantes

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DU BESOIN

Le titulaire de l'accord cadre s'engage à réaliser le nettoyage et l'entretien du linge d'ONIRIS en respectant les règles d'usage dans la profession, les normes techniques et les règlements en vigueur.

Pour le traitement du linge, il devra tenir compte des diverses activités d'ONIRIS : laboratoire de recherche, hôpital vétérinaire, Halle de technologie.

Les besoins sont décrits en annexe 1 et représentent une moyenne. Ils sont donc susceptibles d'être évolutifs et modifiables en cours de marché (nombre d'agents et nombre de tenues). Les principaux articles soumis à nettoyage sont listés en annexe 2. La liste n'est pas exhaustive : adaptation à d'éventuels nouveaux besoins d'oniris.

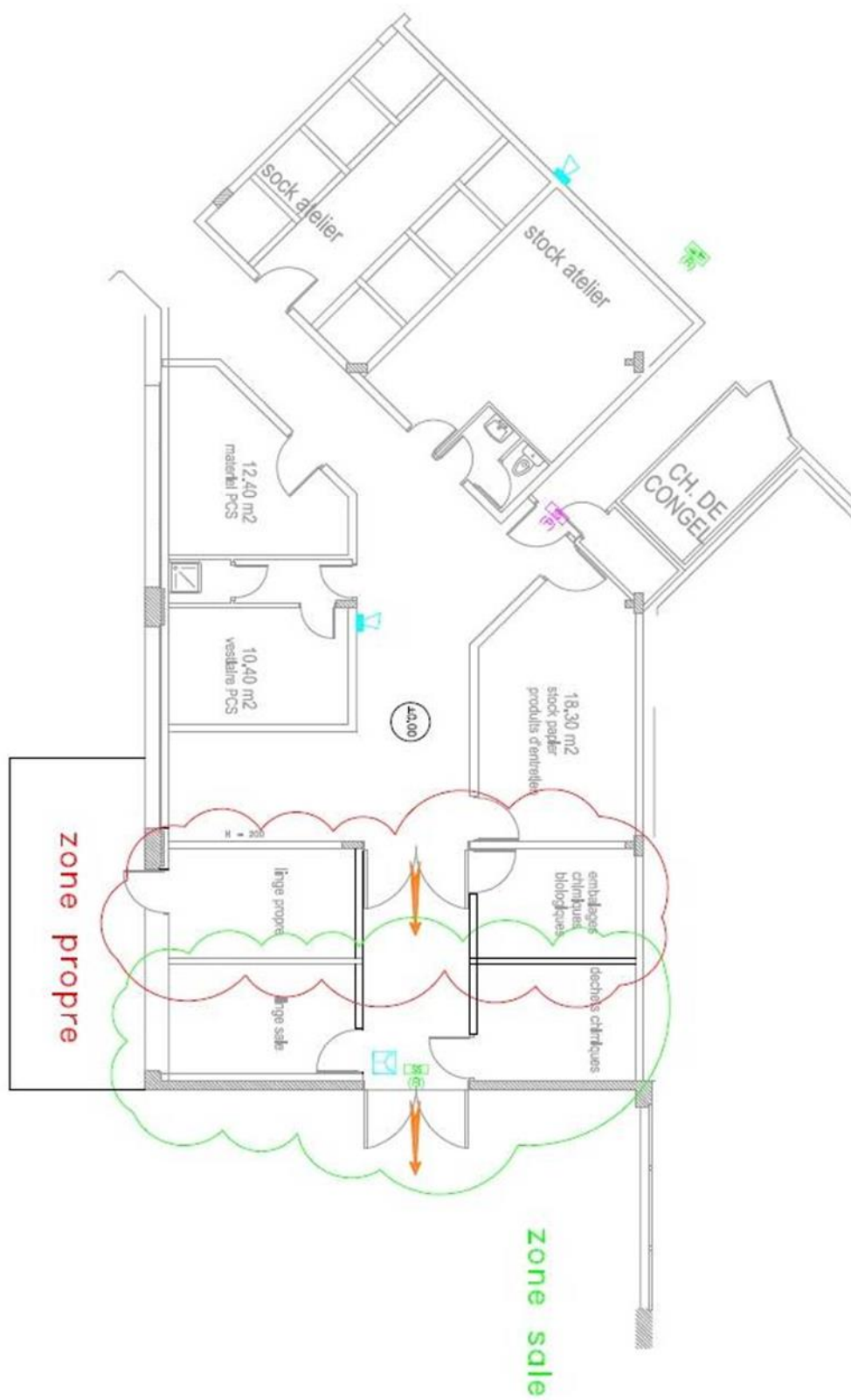
ARTICLE 3 – ORGANISATION DE LA PRESTATION

Le retrait du linge sale et la livraison du linge propre feront l'objet d'une même rotation.

Le retrait et la livraison du linge pour ONIRIS s'effectueront :

- Sur le site de la Chantreterie : bâtiment G6 – local lingerie :

Le local dit « linge sale » est séparé du local dit « linge propre »



- Sur le site de la Géraudière : bâtiment GPA (dans le couloir de la 2^{ème} entrée) (non fermé à clés)



Le titulaire doit tout mettre en œuvre, à ses frais, pour garantir la régularité des ramassages et des livraisons, même en cas d'intempéries ou d'autres causes d'empêchements.

Dans son mémoire technique, l'entreprise proposera un jour et un créneau horaire de la semaine où elle pourra faire le retrait et la livraison. L'heure doit être incluse entre 8h30 et 12h et entre 13h30 et 17h00. Les parties conviendront ultérieurement du jour et de l'heure retenus pour ce passage.

3-1 Enlèvement du linge « sale » :

Le linge sale est rassemblé au point de collecte de chaque site par les agents utilisateurs dans la semaine précédent l'enlèvement.

Sur le site de la Chantrerie, le linge sale est déposé par les référents d'unité et doit être trié comme suit :

- Vêtements de travail et équipements de protection
- Autres linges
- Torchons
- Champs opératoires
- Linge contaminé (en sacs hydrosolubles)



Le titulaire du marché devra fournir le conteneur du linge sale (sacs plastique, sacs en tissu, bacs...) ainsi que les sacs hydrosolubles (combinaisons Autopsie, chasubles chirurgicales...). Il devra le fournir chaque semaine pour la semaine suivante.

La manutention et le chargement du linge sale sont à la charge exclusive de la société.

Afin d'assurer un suivi, lors de chaque retrait hebdomadaire, le linge sale retiré par le titulaire doit être accompagné d'un bon de retrait qui sera déposé dans les locaux Linge de la Géraudière et de la Chantrierie.

Ce bon doit préciser :

- le type d'article (par exemple pantalon ou tunique)
- le nom de l'unité
- le nombre d'articles similaires
- la date de retrait
- la référence du marché

3-2 Nettoyage du linge :

Le nettoyage du linge comprend le lavage, le séchage, le repassage, le pliage et l'emballage dans un film plastique permettant de voir le nom de l'utilisateur ou le nom de l'unité (dans ce dernier cas, possibilité de rassembler plusieurs articles ensemble).

Le titulaire précisera la technique de lavage et les matériels utilisés dans son mémoire technique.

Il devra notamment faire apparaître les moyens mis en œuvre pour réduire l'impact de son activité sur l'environnement (économies des ressources énergétiques, limitation des rejets, réduction des pollutions, gestion des déchets...) et préciser les traitements de base du linge par type d'article lavé.

Le titulaire du marché s'engage à restituer des vêtements propres, tout en assurant un maintien aux normes de visibilité, d'hygiène et de sécurité auxquels ils sont soumis.

Le linge livré après traitement doit satisfaire aux critères de propreté tant visuelle (sans tâches et parfaitement repassé, notamment pour certains vêtements en coton) que bactériologique.

Le titulaire du marché s'engage également à retirer les tâches résiduelles qui n'auraient pas été retirées par le lavage industriel. Si l'entreprise ne parvient pas à éliminer des tâches, elle devra absolument informer ONIRIS par la transmission d'une fiche indiquant les causes de ces tâches résiduelles.

Cas particulier du linge « contaminé »

Ce linge doit être obligatoirement traité à part et faire l'objet d'un traitement de désinfection. Il est donc mis dans un sac hydrosoluble (fourni par l'entreprise) et déposé au local « linge sale » en dehors des réceptacles.

Le protocole de ce traitement particulier sera précisé dans le mémoire technique du prestataire.

3-3 Traçabilité et marquage des vêtements :

Un fichier des agents sera transmis au prestataire dès le début d'exécution du marché.

Le prestataire devra assurer pour chaque vêtement, un marquage à code informatique (code barre, puces, etc ...) permettant d'identifier les vêtements de chaque agent.

Ce marquage comportera obligatoirement les informations suivantes :

- Nom de l'établissement ONIRIS
- Site
- Nature du linge
- Unité et parfois nom du porteur
- Numéro du roll



Numéro de l'unité dans le roll

Dans le cas où le prestataire utiliserait une technologie type puce électronique pour la gestion, une étiquette devra être apposée à l'intérieur du vêtement comportant les éléments listés ci-dessus.

Le titulaire devra par l'intermédiaire de ce marquage avoir la traçabilité complète de chaque vêtement et EPI (nombre de lavages, date du dernier passage en blanchisserie).

ONIRIS pourra être amenée à demander les listings de correspondances vêtements/agents pour évaluer les besoins internes réels.

Le prestataire fournira gracieusement ces informations et mettra tout en œuvre pour qu'elles puissent être exploitables par ONIRIS.

A chaque renouvellement des tenues, un nouveau marquage sera à effectuer. Le linge en question sera identifiable car placé dans un sac spécial dans le local « linge propre ».



Au moment du pliage, l'étiquette devra être ressortie afin qu'elle soit apparente au travers du film plastique.

D'autres solutions que le pliage sous film plastique pourront être proposées et étudiées le cas échéant, afin de respecter des normes de développement durable. Le principe du tri par service devra être cependant respecté.



En cas d'effacement du marquage, celui-ci devra être renouvelé gratuitement par l'entreprise.

Le coût de cette prestation sera inclus dans le coût nettoyage/entretien du linge.

3-4 Entretien du linge :

Le titulaire devra assurer lors du cycle de nettoyage, un contrôle de l'état des vêtements et réaliser les réparations.

Les réparations sont à réaliser sans validation préalable d'ONIRIS :

Exemples :

- reprise d'une petite déchirure
- recoudre un bouton
- reprise d'une couture d'une bande rétro réfléchissante
- reprise/changement d'une fermeture éclair, velcro,
- changement de pression.

Ces travaux devront être réalisés de façon à ne pas dénaturer le vêtement (esthétisme) et à garantir sa bonne utilisation et sa destination (règles d'hygiène et de sécurité).

Le prestataire devra retourner le linge réparé sous une semaine et dans la limite d'une rotation.

Il sera établi par le prestataire une « fiche de réparation » mise à la disposition du correspondant d'ONIRIS pour signaler les réparations décrites ci-dessus.

Le coût de cette prestation sera inclus dans le coût de nettoyage/entretien du linge.

3-5 Livraison du linge « propre » :

Les articles seront transportés par le prestataire dans des véhicules aménagés d'une séparation entre les articles propres et les articles sales. Les véhicules devront être tenus en état constant de propreté et régulièrement désinfectés.

Les produits livrés seront conformes aux dispositions du présent marché.

Les articles seront livrés propres, séchés, repassés, pliés et non déchirés sous film et/ou housse thermoplastique avec tri des vêtements par unité pour chaque point de livraison. Les articles propres seront remis à disposition par le prestataire, dans un délai d'une semaine, dans les locaux de l'établissement où a été effectué l'enlèvement. Des étagères sont à disposition pour chaque service et/ou unités.

A chaque livraison, sera remis obligatoirement un bon détaillant pour chaque agent, les vêtements non livrés pour cause d'entretien/réparation.

Le déchargement et la manutention du linge propre sont à la charge exclusive du titulaire.

Une procédure particulière sera précisée au titulaire pour l'accès aux locaux.

Pour chaque livraison hebdomadaire, les fournitures livrées par le titulaire doivent être accompagnées d'un bon de livraison. Ce bon doit préciser pour chaque article :

- le type d'article (par exemple pantalon ou tunique)
- le nombre d'articles
- la date d'expédition ;
- La référence du marché ;

Le correspondant d'ONIRIS ou son remplaçant comparera le bon de retrait et le bon de livraison. Il s'assurera via son suivi interne et informatique propre que le bordereau de livraison correspond aux bons de dépôt de linge sale réceptionnés, fournis par les différents services d'ONIRIS.

S'il constate un écart, il devra en informer le prestataire dans les 48 heures et au maximum dans les 7 jours par mail.

ARTICLE 4 : SUIVI D'EXECUTION – CONTROLE QUALITE

Des prélèvements réguliers, au moins trimestriels sur différents articles, effectués par un laboratoire indépendant sur le linge propre devront attester de l'efficacité du lavage. Ces prélèvements exigés sont à la charge du prestataire qui en fournit expressément les résultats à ONIRIS chaque trimestre, pour au moins 10 articles prélevés au hasard.

Demande d'entretien par ONIRIS :

ONIRIS doit pouvoir demander à l'entreprise d'éliminer des tâches et d'effectuer des travaux de couture.

Chaque agent pourra indiquer les problèmes qu'il rencontre : par exemple, après enlèvement du film plastique, découverte que le vêtement est sale, découverte d'un trou ...

Cette feuille s'appellera « fiche de réparation » et elle sera agrafée au vêtement concerné.

Un exemplaire sera conservé par le correspondant d'ONIRIS.

Erreur de livraison :

Si le correspondant ONIRIS constate que :

- la livraison comporte des articles en trop par rapport au bon de commande, il préviendra par mail l'entreprise et mettra à part les articles.
- il manque des articles ou que la livraison n'est pas conforme, il avertira l'entreprise qui devra à nouveau livrer les éléments manquants ou remplacer les éléments non conformes par les bons éléments dans le délai de 24h.

Dans le cas où, pour tout ou partie d'une commande, le titulaire ne peut respecter le délai de livraison, il en avise ONIRIS avant la date et l'heure prévue de livraison par courriel ou par fax sous peine de se voir appliquer les pénalités prévues à l'article 9 du CCAP. Il devra motiver son impossibilité de livrer le linge en temps et en heure.

Une solution de repli doit être convenue entre ONIRIS et l'entreprise. Il peut être convenu d'une nouvelle date et d'une nouvelle heure de livraison.

Perte de linge :

Les articles égarés dont la perte n'est pas imputée à ONIRIS (au vu du bon de livraison et du bon de retrait) seront à la charge du prestataire : déduction du montant de l'achat du nouvel article sur la facture du prestataire.

Annexe 1 – prestations de nettoyage et entretien du linge

Site de la Chantrierie :

25 unités

300 agents } moyenne

1 passage par semaine

Ces chiffres sont donnés à titre indicatif

articles	Nombre par semaine
Blouses	60
Pantalons Chirurgie	20
Tuniques	20
Tee-shirt	8
Combinaisons	25
Champs opératoires	18
Essuie-mains	10
Torchons	24
Serpillères	3
Tabliers	3
Linge de lit (divers pièces)	1

Site de la Géraudière :

5 unités

40 agents

} moyenne

1 passage par semaine

articles	Nombre par semaine
Blouses	12
Chiffons microfibres	2
Serpillères	2
Torchons	10
Lavettes microfibres	2
Pantalons de travail	2

Annexe 2 - liste des articles à nettoyer pour les 2 sites

Alèses

Balais franges

Blouses

Blousons

Champs opératoires

Chemises/polos

Chiffons micro-fibres

Combinaisons, cottes (animaliers), combinaisons Autopsie

Couches à pain (sacs)

Couettes

Coussins

Couvertures

Draps

Draps housse

Duvets

Essuie mains

Housses de couette

Housses de coussin

Lavettes microfibres

Oreillers

Pantalons Chirurgie

Pantalons de travail

Plaids

Polaires

Pulls Sweat Polo

Sacs à linge

Serpillières franges lavettes

Serviettes grandes + petites

Tabliers coton

Tabliers plastique

Taies carrées

Taies d'oreiller

Tapis coton

Tapis de bain

Torchons

T-Shirts

Tuniques

Vêtements de travail

Voilages